



Listen to this article

Tout en reconnaissant que nous ne sommes pas justifiés par le degré de notre connaissance du Plan divin, mais par la plénitude de notre foi, nous sommes cependant profondément intéressés par chaque passage des Ecritures se rapportant à la philosophie de la grande vérité que, comme un tout, nous avons acceptée par la foi. Cette vérité, au temps où nous la saisîmes pour la première fois, était aussi grande qu'aujourd'hui, mais nous ne voyions pas ses particularités comme nous les voyons maintenant. Et il est tout à fait possible qu'il existe certains détails que nous comprendrons encore mieux à l'avenir. Notre disposition d'esprit devrait être empreinte de gratitude envers Dieu, pour la connaissance qu'Il nous donne de la vérité selon laquelle Il peut nous accorder le pardon de nos péchés grâce à la mort de Jésus. C'est l'appréciation de ce fait qui nous justifia et nous attira au Seigneur de telle manière que nous nous consacraîmes et nous dûmes : « *L'amour du Christ nous presse* » (2 Cor. 5 : 14). Depuis ce moment béni, nous avons eu le privilège de continuer à marcher sur le chemin de la consécration, croissant dans la grâce, dans la connaissance et dans l'appréciation de la vérité, dans l'amour et dans l'obéissance empreinte d'abnégation. Continuons à marcher dans cette voie et ne permettons à des manies de philosopher de nous ravir des bénédictions et des privilèges déjà obtenus. Il en est qui paraissent être en danger d'agir de la sorte, en danger de se quereller sur des questions philosophiques qu'ils n'arrivent pas à comprendre; au cours de cette querelle un mauvais esprit peut les gagner ; et ils risquent alors de perdre toutes les bénédictions dont ils jouissaient. N'imitons pas une telle conduite mais, tout en cultivant notre foi par laquelle nous sommes justifiés et un esprit de dévotion, efforçons-nous d'apprécier tout trait distinctif de la Vérité divine, qui nous est présenté dans la Parole de Dieu.

Le Rédempteur et la Rançon

Le message de l'Évangile est un message de bonne nouvelle nous annonçant qu'un sacrifice de rançon a été offert, grâce auquel Dieu peut être juste tout en justifiant celui qui croit. Dieu fit la première allusion à un Rédempteur en s'adressant à Abraham, sans toutefois entrer dans les détails. Il suggéra simplement l'idée que la Justice divine serait d'une

certaine manière satisfaite par la postérité d'Abraham, par le Messie, et que par suite de cela une bénédiction serait accordée par cette postérité à toutes les familles de la terre. Lorsque notre Seigneur devint la postérité d'Abraham, Il donna, par la déclaration suivante, la première explication de la philosophie du Plan divin, laquelle stipulait qu'en tant que semence d'Abraham, Il devait apporter la bénédiction promise

« *Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et pour donner sa vie en rançon pour plusieurs* » (Matthieu 20 : 28). Cette déclaration faite à propos de la rançon avait un sens très large et ne fut pas développée dans les détails. Cependant, dans la Loi donnée à Israël, Dieu montra d'avance l'œuvre de la rançon et en fit un exposé détaillé, non pas d'une manière telle que tous pourraient la comprendre, mais par des types et des figures qu'Il se proposa de rendre clairs et compréhensibles au « temps marqué » à tous ceux qui auraient les yeux de l'entendement bien ouverts et qui seraient éclairés par le Saint Esprit.

Le sacrifice propitiatoire pour le péché.

Le mot rançon, nous l'avons déjà indiqué, signifie prix correspondant. Adam, désobéissant et pécheur, fut condamné à mort et, pour être délivré de cette condamnation infligée par la justice et de cette mort, il avait besoin d'être racheté au prix d'une rançon, d'être rédimé. Comme il n'était qu'un homme, il ne fallait qu'un seul homme pour le racheter au prix d'une rançon. Mais l'homme qui pourrait le racheter devait être parfait, et il n'y en avait pas. Alors Dieu envoya Jésus, qui était saint, innocent, séparé des pécheurs, afin qu'Il fût le Rédempteur d'Adam et indirectement de sa race, étant donné que tous les enfants d'Adam furent renfermés dans la désobéissance de leur père. Quand donc Jésus « mourut, lui juste pour des injustes » au Calvaire, Il fournit un prix suffisant pour racheter Adam et sa postérité.

Mais ce prix, ce mérite n'a pas encore été placé entre les mains de la Justice. Le mérite du sacrifice d'une vie humaine parfaite fut simplement déposé dans la mort, et il appartenait à notre Seigneur Jésus lorsque le Père Le ressuscita d'entre les morts par Sa propre puissance.

Que fit le Jésus ressuscité du mérite de Son sacrifice personnel ? Nous répondons que quarante jours plus tard, Il monta vers les hauteurs pour y apparaître en la Présence de

Dieu en notre faveur, en faveur des croyants, de la « Maison de la foi ». Ceci fut montré dans la Loi, ainsi que nous le dit Jésus par ces mots : « Il (Moïse) a écrit de moi » (Jean 5 : 46). Dans le type, Aaron, le souverain sacrificateur, symbolisait Jésus consacré et oint du Saint Esprit, le Souverain Sacrificateur de notre profession. De même qu'Aaron prit du sang du taureau (qui représentait son propre sang, sa vie ou son sacrifice), le porta dans le Très-saint et en aspergea le dessus du propitiatoire en vue de faire pour lui-même (lui et les sous-sacrificateurs) et pour sa maison (la tribu de Lévi) expiation pour les péchés, ainsi fit notre Seigneur Jésus dans l'antitype. Jésus ne prit pas le sang d'un taureau, mais « Son propre sang », le mérite de Son sacrifice personnel. Il fit aspersion de ce sang non en faveur des sacrificateurs et des lévites naturels, qui constituaient le peuple typique, mais en faveur de la Sacrificature royale et des Lévites (ou serviteurs), de la « Maison de la foi ».

Qu'est-ce que cela a à faire avec la rançon ? dira-t-on. Nous répondons que cela en est la philosophie. Celle-ci nous est présentée de cette manière dans les Ecritures. Ce n'est pas le désir de Dieu, et ce n'est pas notre attente non plus, que tous ou qu'un grand nombre de personnes soient en mesure de comprendre cette Philosophie divine. Comme notre Seigneur l'a déclaré, il est « donné » à certains de comprendre, tandis qu'à d'autres, cela n'est pas « donné » (Matth. 13 : 11-17). Nous écrivons dans le but d'aider seulement ceux à qui il est « donné de connaître les mystères du royaume des cieux ». Nous n'écrivons pas pour ces gens auxquels Dieu ne se propose pas de faire comprendre ou de faire connaître ces mystères, soit parce qu'ils ne se sont jamais trouvés dans une attitude de cœur convenable pour les recevoir, soit parce qu'après avoir atteint cette condition idéale de tendre dévotion, d'humilité et de docilité, ils s'en sont départis.

Ainsi donc, le sacrifice accompli pour notre rançon fut présenté au Père lorsque Jésus monta vers les hauteurs après Sa résurrection; et, selon le type donné par Dieu dans l'Ancien Testament, ce sacrifice fut présenté, non pour tout le peuple, mais simplement pour la « Maison de la foi » antitypique. Le sacrifice pour le péché, le sacrifice que Christ fournit à la Justice divine en dédommagement du péché commis par l'homme, fut la rançon. Comme nous l'avons montré, nul autre que Lui ne pouvait la donner, et Il ne pouvait la donner qu'au bénéfice d'un seul membre de la race humaine ou de tous les membres, selon qu'Il choisirait d'en faire l'application. Comme prix, la rançon fut suffisante pour tous. Mais à combien de ceux de la race adamique Il choisirait d'en faire l'application, cela dépendait entièrement de Lui seul et du Plan divin qu'il mettait à exécution; quoique, comme le montre le type, Il n'en fit pas l'application pour tous, mais simplement pour la « Maison de la foi », « pour nous ».

Néanmoins, Il l'appliquera finalement en faveur de tous les humains, car c'est une « rançon pour tous ». Elle est pour tous, non seulement dans le sens qu'elle fut suffisante pour payer la punition encourue par tous, mais en plus dans le sens qu'elle sera encore rendue disponible pour tous — indirectement — par la passation de son mérite à travers la « Maison de la foi », à travers les « Membres de Son Corps ».

Faisons une comparaison. L'eau d'une grande source est mise à part pour l'approvisionnement d'une grande ville. Pour qu'elle serve au but proposé, on la fait passer par de nombreux tuyaux et de nombreux robinets. C'est la même eau qui sort de chaque robinet, parce qu'elle provient de la même source. Lorsque nous nous servons de cette eau pour notre rafraîchissement, nous pourrions dire en vérité que nous l'avons obtenue du robinet que nous avons ouvert, ou bien nous pourrions dire que nous l'avons obtenue de la source elle-même. Nous pourrions donc dire indifféremment du robinet ou de la source. De même, en méditant sur le mérite du sacrifice de notre Seigneur Jésus, nous devrions nous rappeler que tout le mérite du sacrifice d'expiation provient de la mort en sacrifice de notre Seigneur, à quel moment que ce soit qu'il est appliqué et quelle qu'en soit la manière. Jésus est Celui qui rachète. Son sang sert à faire l'expiation pour le péché adamique qui amena la sentence de mort sur Adam et sur sa race. Personne n'ajoute quoi que ce soit à cette rançon, et personne n'en retranche rien. Selon le Plan divin, le prix de cette rançon est appliqué en faveur de l'Eglise, des « élus ». Il est affecté en notre faveur pour que nous ayons le privilège d'être unis à notre Seigneur en devenant « membres » de Son Corps et de mourir avec Lui. Par notre participation à Son sacrifice, Son mérite ne fait que passer à travers nous et sera attribué à l'Israël naturel et au monde par le moyen de la Nouvelle Alliance. Notre Seigneur est la source, nous, nous sommes les tuyaux.

«De meilleurs sacrifices que ceux-là»

Dans la brochure « Les figures du Tabernacle, types des meilleurs sacrifices » (publiée en 1880), nous avons déjà traité ce sujet. Là, nous avons montré que Christ n'applique pas directement le mérite de Son sacrifice au monde, mais qu'Il le fera indirectement par la suite, en appliquant tout d'abord Son mérite à la relativement petite classe de personnes attirée par le Père durant cet Age. Le Père attire (Jean 6: 42) vers le Fils, en vue de leur justification par la foi en Son sang, ceux qui aiment la justice et haïssent l'iniquité, et qui cherchent Dieu comme à tâtons dans l'espoir de le trouver. Le Fils les reçoit et les met au courant du fait qu'Il a déjà fait l'expiation pour leur péché, et qu'Il en a présenté le mérite

en faveur de « quiconque croit ». Il les guide alors et leur fait voir un autre privilège exclusif à cet Age de l'Évangile, celui de devenir Ses co-sacrificateurs, membres de la classe de l'Épouse et cohéritiers de Son Royaume millénaire, qui sera bientôt établi pour la bénédiction du monde incrédule, non encore attiré, non encore justifié, non encore béni. Le Fils attirera à Lui tous les hommes pendant le Millénium. — Jean 12 : 32.

Pourquoi le mérite de Christ Jésus doit-il donc être ainsi placé sur la « Maison de la foi », et non sur l'humanité en général ?

Nous répondons que ce trait du Plan divin des âges est jusqu'ici demeuré un « mystère » pour tous, excepté pour les « saints ». A ces derniers, Dieu révèle le grand privilège qu'Il veut leur accorder. Il leur fait connaître qu'Il veut « conduire à la gloire beaucoup de fils » en les plaçant sous la direction de Jésus, le Prince de leur salut, qui les appellera « Ses frères », « Ses membres » ou « Son épouse », appellations données selon différents points de vue d'observation. Pour qu'ils puissent participer à la nature glorieuse de Jésus, ils doivent participer à Ses souffrances, à « Sa mort ». Ainsi, comme Il dut souffrir, Lui juste pour des injustes, de même ces « fils », étant justifiés par la foi en Son sang, doivent souffrir pareillement, eux justes pour des injustes, comme « Ses membres », en accomplissant dans leur chair ce qui reste des afflictions de Christ. Par l'expression ce qui reste des afflictions, il ne faut pas comprendre que le Rédempteur fut incapable de faire une pleine expiation pour les péchés du monde entier, mais plutôt que notre Seigneur, n'appliquant pas Son mérite personnel directement en faveur des humains incroyants, laissa leurs péchés derrière Lui. Les péchés des humains en général sont restés afin que le mérite de Christ, passant par l'Église élue, puisse leur profiter tout autant plus tard, et donner aux « élus » de cet âge l'occasion de souffrir avec leur Seigneur et Chef, pour être glorifiés avec Lui en temps voulu. — Col. 1: 24.

Ceci est clairement montré dans le type de Lévitique 16. Comme le sacrifice personnel du Souverain Sacrificateur est symbolisé par le taureau, ainsi le sacrifice de Ses membres adoptés, justifiés par Son sang, est montré dans le sacrifice secondaire et supplémentaire, dans celui du bouc. Tous ceux qui ont étudié ce sujet se rappellent bien que tout ce qui fut fait avec le taureau, fut fait aussi avec le bouc, et qu'ainsi l'Éternel prédit et fit voir d'avance que tous ceux qui seront membres des « élus », de la Sacrificature royale, devront être des copies de Son Fils bien-aimé, du plus grand Souverain Sacrificateur, par le sacrifice duquel ils furent justifiés. De plus, ceux-là sont ceux qui sont appelés à marcher sur les

traces de Jésus, sur « le chemin étroit », sur le chemin du sacrifice de soi-même et de l'abnégation, sur le chemin de la croix.

Nous avons à plusieurs reprises attiré l'attention sur le fait que ces membres hautement honorés furent originellement des « enfants de colère comme les autres », et que beaucoup d'entre eux étaient « étrangers aux alliances de la promesse et sans Dieu dans le monde ». Mais ceux-ci furent rapprochés de Dieu « par le sang de la Croix », et amenés plus près de Lui encore par les souffrances de cet Age de l'Évangile, cet antitypique Jour de réconciliation où sont offerts de meilleurs sacrifices pour les péchés.

Qui ne peut pas voir que notre Seigneur s'offrit une seule fois pour tous comme sacrifice pour les péchés ? Qui ne peut voir que Christ n'est mort qu'une seule fois pour tous et que maintenant, étant ressuscité, Il ne meurt plus ? Qui ne peut voir qu'il y avait deux offrandes distinctes dans le type, un taureau et un bouc ? Qui ne peut voir qu'il y a deux sacrifices pour les péchés durant cet Age de l'Évangile, celui de notre Seigneur, de notre Rédempteur, en qui réside tout le mérite, et celui de Son Église, de Son Corps, à qui Son mérite est appliqué ? Qui ne peut voir que ces deux offrandes, le taureau (Jésus) et le bouc (les membres de Son Corps), sont les « meilleurs sacrifices » mentionnés par l'Apôtre Paul en Hébreux 9 : 23 ? Qui ne peut voir que ces sacrifices-là sont les sacrifices pour les péchés qui, seuls, furent brûlés hors du camp ? (Lév. 16: 27). Qui ne peut voir que l'Apôtre nous exhorte à présenter nos corps en sacrifices vivants et à sortir du camp, pour aller à Jésus, en portant Son opprobre ? (Héb. 13 : 13). Aussi vrai que deux et deux font quatre, en sortant du camp avec notre Seigneur, nous participons aux sacrifices pour les péchés, tout comme l'Apôtre le déclare.

«*Nous avons un Avocat*»

Nous avons un Avocat auprès du Père, Jésus-Christ le Juste. Les humains n'ont pas d'Avocat auprès du Père, parce qu'ils ne croient pas en Jésus et ne L'ont pas accepté comme leur Rédempteur et Avocat : Il n'a pas comparu pour eux, mais « pour nous ». Lorsqu'Il parut pour nous en la présence de Dieu, aussitôt après Son ascension vers les hauteurs, Il présenta Son mérite pour les péchés passés des croyants. Il n'appliqua pas Son mérite pour nos péchés, nos transgressions, nos offenses, nos faiblesses et nos fautes dues à l'ignorance, etc., encore futurs. Le fondement de Son œuvre comme notre Avocat est le fait que notre Seigneur retint une mesure de Son abondant mérite pour couvrir ces péchés futurs,

s'attendant en même temps à nous voir venir journellement auprès du trône de grâce céleste pour obtenir le pardon, non pas du péché originel, qui pour les croyants est passé, grâce à la bonté de Dieu, mais de nos fautes commises par ignorance et de nos faiblesses de chaque jour. Ainsi, Il nous encourage à nous rappeler que les imperfections de notre vase terrestre ne devraient pas constituer pour nous, comme Nouvelles Créatures, engendrées de l'Esprit, un empêchement à effectuer la volonté de Dieu, car pour toutes ces faiblesses humaines, « nous avons un Avocat auprès du Père, Jésus-Christ le Juste ». Nous sommes de cette manière exhortés à garder sans tache notre robe de justice et à la préserver des souillures du monde. Si en effet nous nous trouvons dans une bonne condition de cœur, nous apprécierons le privilège qui nous est donné de pouvoir aller au trône de la grâce afin d'être lavés, purifiés de toutes nos fautes commises par suite de notre faiblesse et de notre ignorance.

Ainsi, notre Seigneur est Propitiateur « *pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier* ». Mais il y a une différence entre l'œuvre de propitiation faite pour nous et celle faite pour le monde.

Nos péchés sont représentés dans la première partie du sacrifice pour les péchés, dans le taureau, et les péchés du monde entier sont représentés dans la seconde partie de ce sacrifice, c'est-à-dire dans le bouc (Héb. 13). Notre Seigneur a déjà fait réparation pour nos péchés. Actuellement, Il offre Ses « membres » en sacrifice, afin qu'ils participent à Ses souffrances et ensuite à Sa gloire. Il fait passer Ses mérites à travers nous, afin de pouvoir l'appliquer « au temps marqué » « pour les péchés du monde entier ». Cependant, le mérite du Propitiateur n'est amoindri en aucune façon en passant par ceux que le Seigneur accepte, avec l'accord du Père, comme Ses « membres » hautement honorés.

C'est là la pensée que notre Seigneur avait à l'esprit, lorsqu'Il dit : « *En vérité, en vérité, je vous le déclare, si le grain de froment ne meurt après être tombé dans la terre, il demeure seul; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit* » (Jean 12: 24). Le fruit immédiat que produisit la mort de notre Seigneur fut la naissance de l'Eglise et de la « maison de la foi ». Ces grains, acceptés comme une partie intégrante du grain originel, meurent à leur tour, et leur mort doit donner naissance, au temps marqué par l'Eternel, à la récolte prévue. Celle-ci est évoquée par le Prophète en ces termes: « *Que les blés abondent dans le pays, jusqu'au sommet des montagnes Que leurs épis ondoient comme le Liban !* » — Ps. 72 : 16.

«*Médiateur de la nouvelle alliance*»

Le mot « Médiateur » n'est pas synonyme des mots « Racheteur », « Rédempteur », etc. Il ne pourrait y avoir, en effet, aucune œuvre à accomplir pour un médiateur, si auparavant un rédempteur n'eût racheté au prix d'une rançon le genre humain. Le mot « médiateur » est employé, dans les Ecritures, en rapport avec l'établissement d'alliances, et jamais autrement. Pour exemple, ces expressions : « *Moïse, le médiateur de l'alliance de la Loi* », et Christ, « *le Médiateur de la Nouvelle Alliance* ». Remarquez, cependant, qu'Aaron, le prêtre, ne fut le médiateur d'aucune alliance, pas plus que Jésus, comme Prêtre antitypique, ne servit de médiateur dans une alliance. L'œuvre du prêtre était d'offrir des sacrifices pour les péchés ; et c'est ce que fait notre Seigneur depuis plus de dix-neuf siècles, en tant que Grand Prêtre antitypique. Toute la prêtrise antitypique doit offrir des « *sacrifices saints et agréables à Dieu* », autrement elle ne pourrait pas devenir la « *sacrificature royale* ». — Romains 12 : 1.

Mais remarquez encore que Moïse typifia le Christ plus grand — Jésus la Tête et l'Eglise « Ses membres ». Ainsi, par exemple, en Actes 3: 22 et 23 St. Pierre dit : « *Moïse a dit, en effet : Le Seigneur, notre Dieu, vous suscitera, du milieu de vos frères, un Prophète (Instructeur et Médiateur) comme moi; vous l'écouteriez dans tout ce qu'il vous dira. Quiconque n'écouterait pas ce Prophète sera retranché du milieu du peuple* ». Le Moïse antitypique dépeint ici est sans aucun doute le Christ glorifié, Tête et Corps, lorsqu'Il enseignera le monde pendant le Millénium. Il n'est certainement pas vrai que tous ceux qui n'obéissent pas au Seigneur au temps présent seront détruits. C'est ce Moïse antitypique, choisi du milieu de ses frères, que Dieu suscite durant cet Age de l'Évangile. Notre Rédempteur et Seigneur fut suscité le premier pour être la Tête de « l'Eglise qui est Son corps ». Depuis lors, les membres de ce Corps sont suscités du milieu du monde, séparés du monde pour appartenir au Seigneur et participer à l'œuvre qui s'accomplira pendant le Millénium. — Eph. 1: 23; 4: 4, 12, 16; 5 : 30; Col. 1 : 18; 3: 15.

Moïse n'était pas le prêtre typique, et il ne fit pas l'expiation typique pour le péché. Cette œuvre incombait au prêtre, à Aaron. Moïse était médiateur de l'alliance de la Loi, et il typifiait le Christ, Tête et Corps, Médiateur de la Nouvelle Alliance.

Cependant, afin qu'il fût possible de voir que l'œuvre du futur Médiateur dans le scellage de la Nouvelle Alliance sera identifié d'une manière vitale à l'œuvre de Réconciliation, il a été

montré dans le type que Moïse employa, pour sceller l'alliance de la Loi, le sang typique de taureaux et de boucs. Une leçon se dégage très clairement de cet acte, et elle nous enseigne que le plus grand Médiateur, ayant comme Tête, Jésus, et comme membres, l'Eglise, scellera ou aspergera la Nouvelle Alliance avec le sang des deux sacrifices, avec le sang méritoire du taureau antitypique (de notre Seigneur, notre Rédempteur), et aussi avec le sang de Ses « membres », de l'Eglise qui est l'antitype du bouc.

Esquisse de notre leçon brièvement passée en revue.

En nous reportant à l'alliance originelle faite avec Abraham, nous pouvons constater qu'elle fut semblable à un télescope fermé. Pendant des centaines d'années, l'Israël naturel paraissait être la Semence d'Abraham, à laquelle appartenaient les promesses et par laquelle toutes les nations du monde seraient bénies. Cependant, après plus de seize siècles, le télescope s'ouvrit d'un cran et les choses changèrent tellement que les Juifs, jusqu'à ce jour, n'ont pas compris ce qui arriva. Ce qui se produisit, c'est que Christ vînt dans le monde et qu'Il devint personnellement la Semence d'Abraham, en obéissant à la Loi. Puis, pour avoir donné Sa vie pour la race adamique, Il fut glorifié afin d'être la Semence spirituelle d'Abraham. Ensuite, Il fut disposé à donner la part terrestre des bénédictions d'Israël à un aussi grand nombre de personnes qui voudraient les recevoir, c'est-à-dire par la justification par la foi. Désorienté, Israël, dans son ensemble, tarda à les saisir, et la faveur divine fut accordée à un petit nombre de gens de cette nation, et à des milliers d'autres gens qui étaient auparavant dans les ténèbres et qu'on appelait Gentils. Tous ceux-ci, après avoir accepté le privilège béni d'être justifiés comme êtres humains, furent invités à renoncer aux avantages qu'offre cette justification, à les sacrifier, comme l'avait fait leur Rédempteur.

Cette œuvre de sacrifice s'est poursuivie pendant plus de dix-neuf siècles, et elle sera bientôt terminée. Quand l'œuvre de sacrifice sera achevée, à qui les privilèges bénis d'être en communion avec Dieu et en parenté d'alliance avec Lui seront offerts ? Nous répondons que, selon l'Apôtre et les Prophètes, ils seront donnés de nouveau aux Israélites, non pas en vertu de leur propre Alliance de la Loi, mais par le moyen d'une Alliance de la Loi que l'Eternel conclura avec eux en ce temps-là. Le Rédempteur et Ses associés dans le sacrifice, c'est-à-dire Ses « membres » ou Son « Epouse », agiront comme Médiateur de cette Nouvelle Alliance qui sera établie entre Dieu et Israël. — Ezéchiel 16: 60, 61; Romains il : 27-32.

De plus, les privilèges bénis qu'offrira cette Nouvelle Alliance ne seront pas réservés seulement à ceux qui seront d'origine juive, mais toutes les nations de la terre auront le privilège de devenir de « véritables Israélites » dans lesquels il n'y aura pas de fraude, et d'accepter les clauses ainsi que les bénédictions de cette Nouvelle Alliance.

Ainsi, finalement, l'efficacité du sang de Christ, de même que la bénédiction qui en découle, s'étendra non seulement à la « Maison de la foi » de ce temps-ci, mais aux Juifs dans l'âge prochain, et par ces derniers à toutes les nations. Ce sera donc grâce au sang de Christ que les nations seront bénies, et ce sera grâce à son efficacité qu'elles seront remises en communion avec Dieu, parce que 1) l'Israël spirituel et 2) l'Israël naturel se seront associés pour transmettre les bénédictions à toutes les nations.

Ayons donc à l'esprit qu'un prêtre n'est jamais médiateur d'une alliance, et que le médiateur d'une alliance n'est jamais un prêtre dont la fonction est d'offrir des sacrifices pour les péchés et de faire propitiation. Ce que Dieu a clairement séparé dans Sa Parole, gardons-le séparé aussi dans nos esprits et dans nos paroles, autrement la confusion peut naître dans nos pauvres têtes à propos de certains termes, même si nous nous tenons fermement à certains faits.

W.T. 4352 — 1909